

# CAHIER DES CHARGES

## DISPOSITIF NATIONAL *TOUTE LA LUMIÈRE SUR LES SEGPA*

GUIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COORDINATEURS, INTERVENANTS, ENSEIGNANTS-COLLÈGES ET PARTENAIRES

Chaque année, des collégiens en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté des quatre coins de la France s'engagent dans l'aventure *Toute la lumière sur les SEGPA*.

Les élèves réalisent un court métrage, accompagnés d'un intervenant artistique et de leurs enseignants, en s'impliquant à toutes les étapes de ce processus de création collective. Les productions sont valorisées en fin d'année scolaire lors d'une journée festival en présence de tous les élèves et acteurs du projet.

À chaque édition, des cinéastes parrainent le projet et vont à la rencontre des collégiens. Valorisés par ce projet artistique et culturel ambitieux, ils peuvent envisager les apprentissages scolaires autrement.

<https://toutelalumieresurlessegpa.com/>

*Avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée, du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de la Fondation TotalÉnergies.*

*Projet multipartenarial : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, Conseil départemental, Direction régionale des affaires culturelles, Rectorat - Délégations.*



Partenaires du projet dans les Bouches-du-Rhône



Étude de mesure d'impact en partenariat avec :



## SOMMAIRE

PETIT GLOSSAIRE	3
PRÉAMBULE	4
Historique et évolution	4
Objectifs	5
LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF	5
Le rétroplanning	6
La diffusion des courts métrages	7
Le festival national	7
Le parcours de spectateur	8
LES INTERVENTIONS ARTISTIQUES	8
Le cadre	8
La réalisation du court métrage	9
La sélection de l'intervenant artistique	9
Les qualités appréciées chez les intervenants	9
LE VOLET ADMINISTRATIF	11
Le financement	11
Le droit à l'image	11
La convention coordination locale / collège	11
La contractualisation coordination locale / intervenant artistique	11
LA COORDINATION	12
Le coordinateur national	12
Le coordinateur local	13
L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	15
Le cadre	15
Les enseignants	15
L'ACCOMPAGNEMENT	15
Les relais Éducation nationale	15
Les ressources en ligne	16
La formation des enseignants	16
LA COMMUNICATION	17
Le site internet	17
Les partenaires nationaux et locaux	17
CONTACT	17

## PETIT GLOSSAIRE

ASH : Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap

CD : Conseil départemental

CPC : Conseiller pédagogique de circonscription

CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée

DAAC : Délégation académique à l'action culturelle

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DACSEGPA : Directeur adjoint en charge de la SEGPA

IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

TLS : Toute la lumière sur les SEGPA

## PRÉAMBULE

Ce cahier des charges s'adresse à tous les acteurs de *Toute la lumière sur les SEGPA*. Le cadre proposé par la coordination nationale est le fruit de 12 ans d'expérience dans le département des Bouches-du-Rhône. Bien entendu, il peut s'adapter aux spécificités territoriales et aux différents types de structurations. Néanmoins, certains prérequis sont essentiels pour une mise en place optimale de l'action.

Le partenariat est l'un des points centraux du dispositif. D'une part, la collaboration entre le coordinateur local, l'Éducation nationale et les partenaires institutionnels locaux est fondamentale, ne serait-ce que pour structurer un fonctionnement local pérenne. D'autre part, le travail de concert entre les intervenants et les enseignants est la clé pour permettre aux élèves de s'approprier pleinement le projet.

## HISTORIQUE ET EVOLUTION

En 2011, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (circonscription Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap, à Marseille) imagine un nouveau dispositif, *Toute la lumière sur les SEGPA*, dont l'objectif premier est de valoriser les élèves et le parcours scolaire en SEGPA grâce à un projet artistique et culturel d'ampleur. Il s'adresse au cinéma l'Alhambra, Pôle régional d'éducation aux images Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour porter la coordination en tant que partenaire culturel.

Le titre du dispositif, "Toute la lumière", réunit la référence au cinéma, art qui en joue et nécessite sa maîtrise, et l'objectif de valoriser ces sections et ces élèves souvent mal perçus.

La réussite et la pérennité de cette action sont le fruit d'un travail multi-partenarial entre le cinéma l'Alhambra, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), sous la tutelle du Rectorat d'Aix-Marseille (DAAC), le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2022, après plus de 10 ans d'expérience dans le département des Bouches-du-Rhône, l'envie est née de déployer ce projet partout en France pour en faire un dispositif national. L'année 2022-2023 fut l'année pilote de ce déploiement national, rendu possible par le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée et du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ainsi que par le réseau des Pôles régionaux d'éducation aux images et d'autres partenaires culturels dans les territoires non pourvus. Sur l'année scolaire 2023-2024, ce sont 37 classes dans 8 régions qui participent à cette 2ème édition nationale. Le dispositif continue à s'étendre d'année en année pour intégrer de nouveaux territoires.

## OBJECTIFS

*Toute la lumière sur les SEGPA* propose aux élèves un espace d'expression et de réflexion en leur permettant de s'engager dans un projet d'éducation artistique et culturelle, tout en abordant autrement des apprentissages fondamentaux. La liberté de création trouve sa place dans un cadre pédagogique s'attachant à l'acquisition de compétences du socle commun : les langages pour penser et communiquer, la formation de la personne et du citoyen, les méthodes et outils pour apprendre. Véritable révélateur des capacités d'adolescents trop souvent réduits à leur statut d'élève en difficulté, ce projet leur offre l'occasion de porter un regard nouveau sur eux-mêmes.

- Permettre aux élèves de s'engager dans un projet artistique et culturel sur un temps long.
- Favoriser une ouverture culturelle et artistique par la rencontre avec un artiste.
- Valoriser les élèves et le parcours scolaire en SEGPA grâce à un projet artistique et culturel d'ampleur.
- Les sensibiliser au cinéma et à l'audiovisuel.
- Leur faire découvrir les métiers de l'image et du son au contact de professionnels.
- Redonner du sens aux apprentissages par la médiation de la vidéo.
- Leur permettre de porter un regard analytique sur la vie scolaire.

## LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

*Toute la lumière sur les SEGPA* propose aux collégiens en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté de s'engager dans un projet d'éducation artistique et culturelle durant toute une année scolaire. Ils bénéficient de plus de 30 heures de pratique artistique combinant les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle : fréquenter, pratiquer, s'approprier. Au cœur de ce projet : la réalisation d'un court métrage de 8 minutes maximum, avec l'accompagnement d'un intervenant artistique. Mais c'est surtout une aventure collective qui s'inscrit dans le projet pédagogique de la classe, porté par une équipe d'enseignants engagés.

### Le déroulé d'une année

- Septembre : lancement du projet.
- Avant de démarrer les interventions artistiques : stage de formation des enseignants (suivant les territoires où la mise en place des formations est possible).
- De septembre à mai :
  - Interventions artistiques dans les collèges (36h).
  - Séances de cinéma et sorties culturelles.
- Mars : réunions de suivi à mi-parcours.
- Mai-juin :
  - Festival local et national, valorisation des productions et remise de prix par un jury de professionnels.
  - Projection des films dans les collèges et/ou cinémas de proximité.
  - Bilans avec les intervenants artistiques et les enseignants, évaluation du projet.

**En périphérie** : réalisation de l'affiche dans le cadre d'un atelier photographique et conception des trophées remis lors du festival.

## LE RETROPLANNING

### EXEMPLE DE FONCTIONNEMENT DANS LES BOUCHES-DU-RHONE

Ce rétroplanning a pour but de faire apparaître les différentes étapes du projet et de permettre à chaque acteur d'identifier à quel moment il devra intervenir. Il s'agit d'un calendrier "idéal", tel qu'il se met en place dans le département des Bouches-du-Rhône, qui doit bien entendu s'adapter suivant les territoires.

QUELLE ÉTAPE ?	QUAND ?	PAR QUI ?
Inscription au projet TLS	N-1 : entre février et avril (suivant les territoires)	Les professeurs et équipes pédagogiques s'inscrivent au projet suivant les modalités spécifiques au territoire, auprès du coordinateur local.
Sélection des collèges participants	N-1 : comités de pilotage locaux et national	Le comité de pilotage local détermine les collèges retenus pour l'édition à venir. Le coordinateur local transmet les inscriptions au coordinateur national. Le relais Éducation nationale ou le coordinateur local communique l'obtention de l'action aux collèges.
Réunion DACSEGPA : lancement du projet (présentation générale, rétroplanning, point administratif...)	Mi-septembre	Le relais Éducation nationale organise la réunion avec les DACSEGPA des collèges.
Conventions de partenariat avec les intervenants et les collèges	Septembre	Coordinateur local
Autorisations de droit à l'image	Septembre	Le coordinateur local transmet aux collèges un modèle de document de droit à l'image (fourni par la coordination nationale). Les collèges retournent les documents de droit à l'image au coordinateur local.
Étude de mesure d'impact	Septembre-octobre	Questionnaire du sociologue transmis aux enseignants, à faire renseigner par les élèves.
Interventions artistiques 36h	Toute l'année scolaire entre septembre et mai	Les collèges et les intervenants déterminent un calendrier d'interventions et le transmettent au coordinateur local. Les CPC ASH peuvent accompagner les équipes pédagogiques (visites, conseils...).
Réunions de suivi et bilan à mi-parcours avec les DACSEGPA	Mars	Le relais Éducation nationale organise la réunion avec les DACSEGPA des collèges.
Bilan mi-parcours avec les intervenants artistiques	Mars	Coordinateur local Intervenants artistiques

Transmission des courts métrages	Mai	Intervenants artistiques Coordinateur local
Restitution - festival	Mai-juin	Tous les participants et partenaires investis dans le projet.
Bilan pédagogique enseignants	Juin	Formulaire envoyé par le relais Éducation nationale ou le coordinateur du projet.
Étude de mesure d'impact élèves	Juin	Questionnaire du sociologue transmis aux enseignants, à faire renseigner par les élèves.
Bilan intervenants artistiques	Juin, suite aux restitutions	Intervenants artistiques Alhambra et relais Éducation nationale
Bilan pédagogique et bilan financier local	Mi-juin	Coordinateur local
Bilan pédagogique global et bilan financier national	Fin juin	Coordinateur national
Comité de pilotage	Juin	Membres du comité de pilotage

## LA DIFFUSION DES COURTS METRAGES

- Mise en ligne sur la chaîne vidéo : <https://vimeo.com/lumieresurlessegpa>
- Intégration des courts métrages sur le site : <https://toutelalumieresurlessegpa.com/>
- Projections locales dans les collèges et cinémas ou autres salles de proximité.
- Organisation d'un festival local dans les territoires : participation des classes bénéficiant du projet (échelle départementale ou régionale).
- Projection d'un film par région dans le cadre du festival national à Paris.

## LE FESTIVAL NATIONAL

- À Paris.
- 1 classe par région.
- Candidater auprès de la coordination locale qui transmettra le nom de l'établissement retenu à la coordination nationale.
- Financement du déplacement sur les fonds propres du collège : à budgéter rapidement et à faire voter en conseil d'administration pour anticiper la gestion (autorisations de sortie en particulier).
- Le collège se charge d'organiser le transport et les nuitées envisagées.
- La coordination nationale peut réserver à l'avance des chambres au Centre Kellerman (Paris 13<sup>e</sup>) pour assurer aux établissements une solution d'hébergement simple et accessible.

### Le programme

- Projection des films des différentes classes
- Présentation orale sur scène par les élèves
- Projection, rencontre et échanges avec le parrain / la marraine du festival national
- Visites culturelles (prises en charge par la coordination nationale et ses partenaires)

## LE PARCOURS DE SPECTATEUR

- Au minimum une séance de cinéma à prévoir pour visionner le film du réalisateur ou de la réalisatrice qui parraine le festival national : organisée par le coordinateur local.
- Sorties culturelles à organiser librement tout au long de l'année, s'appuyer sur l'actualité culturelle du territoire (lieux culturels, festivals...).
- Visionnage de courts métrages apportés par l'intervenant artistique ou proposés par le coordinateur local.

## LES INTERVENTIONS ARTISTIQUES

*Toute la lumière sur les SEGPA* est une aventure qui se déroule durant toute l'année scolaire. Le nombre d'heures d'interventions artistiques est conséquent et le projet doit vivre en dehors des temps de présence de l'artiste. Il s'agit de laisser le temps à la construction d'une relation de confiance entre les élèves et l'intervenant, ainsi qu'à la mise en place d'un travail de recherche, d'appropriation et de construction du projet de création collectif, pour permettre aux collégiens de s'investir à toutes les étapes (se nourrir artistiquement et culturellement, mûrir un sujet, en discuter collectivement, faire des choix, écriture, scénario, tournage, présenter son film à l'oral, ...).

## LE CADRE

- Un professionnel qui accompagne les collégiens dans la réalisation du court métrage à toutes les étapes : choix du sujet, écriture du scénario, tournage, montage, post-production.
- En co-intervention avec les enseignants.
- Nombre d'heures d'interventions : 36h (face à face artiste-élèves).
- Montage et post-production : pas de budget supplémentaire pour le montage ou la post-production. C'est compris dans l'enveloppe globale. L'intervenant artistique adapte le format et la durée à ces contraintes. Même si le montage ne peut pas être fait en intégralité par les élèves, il faut qu'ils y soient associés pour ne pas découvrir le film fini « par magie ».
- Lieu des interventions : dans le collège ou en extérieur (notamment pour le tournage).
- Planning des interventions à remplir avec les enseignants et à communiquer au coordinateur local.
- Guide TLS (accessible depuis l'espace en ligne des coordinateurs dédié au projet) : calendrier, planning des séances, feuille de retour pour le rendu des films.
- Guide et conseils audio sur les questions liées à la mise en œuvre du projet : témoignages d'intervenants et enseignants à retrouver sur le site du projet.
- L'intervenant artistique collabore avec le coordinateur local pour préparer, effectuer le suivi et le bilan du projet.
- Des temps d'échanges et de partage de pratiques peuvent être organisés par le coordinateur national.



## LA REALISATION DU COURT METRAGE

- Pas de thématique imposée, le sujet et la forme sont libres.
- Durée : 8 minutes maximum.
- Objectif : une production artistique qui valorise le potentiel et les compétences des élèves engagés dans le projet.
- À éviter : un film centré sur la SEGPA.

## LA SELECTION DE L'INTERVENANT ARTISTIQUE

Artiste choisi par le partenaire culturel en collaboration avec les enseignants, suivant leurs envies et attentes (qualités humaines et/ou approche artistique).

Parmi les critères et qualités recherchées :

- Une approche artistique singulière.
- L'enthousiasme et le goût pour la transmission.
- Une expérience dans les interventions artistiques, et en particulier avec des publics dits "difficiles".
- Une aptitude à faire preuve d'écoute et de bienveillance pour parvenir à établir une relation de confiance avec les élèves et favoriser un cadre d'expression.
- La capacité à travailler en collaboration avec les enseignants.
- Une certaine maîtrise de la technique permettant d'obtenir des productions valorisantes pour les élèves.

## LES QUALITES APPRECIEES CHEZ LES INTERVENANTS

Extraits du compte-rendu sur les attendus émis sur les intervenants par les élèves, dans le cadre de l'étude de mesure d'impact 2022-2023 réalisée par Anaïs Mérentier (stagiaire, master de sociologie) et coordonnée par Sylvia Girel (sociologue) – Observatoire des publics et des pratiques de la culture – Sciences & société - Mesopolhis (UMR 7064), Aix-Marseille Université, CNRS.

Commanditaire de l'enquête : Cinéma l'Alhambra, coordinateur national de *Toute la lumière sur les SEGPA*.

## QUALITÉS RELATIONNELLES

- **Développer une relation de confiance avec les élèves**

« Les styles pédagogiques peuvent être différents : certains utilisent le jeu ou font preuve d'originalité alors que d'autres utilisent des méthodes plus classiques, mais ce qui importe le plus pour les élèves est de se sentir en sécurité dans leur relation avec l'intervenant. Si celui-ci est perçu comme rassurant et encourageant, chacun aura plus de facilité à parler de lui-même. ».

- **Avoir une capacité d'écoute importante**

« Quand les élèves se sentent pris en considération, ils tendent à mettre plus d'énergie dans leur participation. D'autre part, cette capacité d'écoute doit être mise au service de la cohésion au sein de la classe. »

- **Faire preuve de considération pour les élèves**

« Comme ils sont souvent victimes de stigmatisation et ont donc un fort besoin de reconnaissance, ils apprécient l'implication et la disponibilité de l'intervenant dans le projet. Le fait de travailler avec un professionnel qui vient spécialement pour eux est valorisant pour les élèves. »

## ADAPTABILITÉ

- **Savoir faire preuve de fermeté et être patient**

« Même si les élèves apprécient les profils qui ne sont pas trop directifs, ils ont tout de même besoin d'un cadrage pour les aider à avancer. »

« L'intervenant doit s'armer de patience puisque dans certains cas les élèves peuvent mettre du temps avant d'entrer dans le projet ou bien s'en décrocher par phases. La plupart des élèves ont des difficultés de concentration et ne peuvent donc pas se concentrer trop longtemps sur une même activité. »

C'est bien l'enseignant qui doit poser la gestion de la classe mais il est certainement intéressant qu'en amont de la 1ère intervention de l'artiste auprès des élèves, artistes et enseignants discutent de cet aspect de la classe et que l'enseignant explicite son approche, ses attendus en matière de comportements et les situations particulières de tel ou tel élève.

- **Travailler de manière coordonnée avec les enseignants**

« Afin que l'intervenant puisse connaître les spécificités de la classe et des élèves pour pouvoir ainsi mieux s'y adapter. (...) Si les enseignants sont censés communiquer leurs attentes, il appartient aussi à l'intervenant de s'assurer qu'elles sont bien claires en faisant si possible des points réguliers. (...) Un découpage des tâches et une organisation préalable sont plus appréciables. »

- **Une bonne maîtrise de la gestion du temps**

« Il faut prendre en compte les imprévus dans la gestion du planning ou bien que l'intervenant soit capable de s'adapter et de faire preuve de souplesse afin de pallier le manque de temps. »

## LE VOLET ADMINISTRATIF

### LE FINANCEMENT

- Coût des ateliers : 36h d'interventions artistiques par classe, défraiements de transport (à déterminer suivant la distance entre le lieu de résidence de l'artiste et le collège). Cadre de rémunération suivant les modes de fonctionnement des coordinateurs.
- Financement à structurer localement avec les collectivités territoriales.
- Co-financement possible par l'Alhambra en tant que coordinateur national pour aider au développement du projet dans les nouveaux territoires (limité au budget global).
- En attendant la structuration financière locale du dispositif, prévoir une contribution financière via l'offre collective du Pass culture et/ou un co-financement par le budget d'établissement.

→ Chaque établissement doit préciser le montant qu'il peut dédier au projet via le Pass culture et en informer la coordination locale qui créera une offre collective spécifique.

→ À terme nous souhaitons utiliser l'offre collective du Pass culture pour financer uniquement la sortie au cinéma.

### LE DROIT À L'IMAGE

- Autorisations captation voix et images : document transmis aux collèges par la coordination locale.
- À faire signer dès la rentrée avant de passer au tournage et à transmettre au coordinateur local.

### LA CONVENTION COORDINATION LOCALE / COLLEGE

Signée en début d'année scolaire, cette convention précise le cadre du projet, l'engagement des différentes parties, le calendrier, le financement, le nom de l'intervenant artistique.

### LA CONTRACTUALISATION COORDINATION LOCALE / INTERVENANT ARTISTIQUE

Convention ou contrat réalisé en début d'année scolaire, ce document précise le cadre du projet, l'engagement des différentes parties, le calendrier, le financement, le nom du collège, les défraiements de transport s'il y a lieu.

## LA COORDINATION

*Toute la lumière sur les SEGPA* se déploie progressivement en France en s'appuyant sur des coordinateurs locaux, Pôles régionaux d'éducation aux images ou autres partenaires culturels dans les territoires non pourvus. Le cinéma l'Alhambra, coordinateur national, identifie et accompagne ces opérateurs dans la mise en place du projet, en collaboration avec les partenaires locaux et collectivités territoriales. Le coordinateur local assure le pilotage général de l'action sur son territoire, en étroite collaboration avec l'Éducation nationale. Il adapte le dispositif au contexte et aux spécificités territoriales. Mais le coordinateur est avant tout le garant culturel et artistique du projet. Son expérience et son expertise sont essentielles dans la réussite du dispositif.

## LE COORDINATEUR NATIONAL

### Gestion des aspects administratifs

- Transmission au coordinateur local des documents administratifs : modèles de convention de partenariat collège, intervenant, et document de droit à l'image.
- Convention de partenariat avec le coordinateur local, qui précise notamment le montant du cofinancement.

### Les inscriptions

Le coordinateur national réceptionne via le coordinateur local la liste des établissements scolaires qui souhaitent participer et arrête le nombre d'inscriptions global. Il procède à un arbitrage budgétaire pour apporter un cofinancement (dans la limite du budget national annuel total alloué aux interventions artistiques). Cet arbitrage final se fait en collaboration avec les partenaires et financeurs nationaux.

### Financements et partenariats nationaux

- Collaboration avec le CNC et le Ministère de l'Éducation nationale (Dgesco, mission EAC et Bureau de l'école inclusive) dans la mise en place du dispositif national.
- Accompagnement des coordinateurs locaux dans la mobilisation de financement nationaux en s'inscrivant dans les orientations et dispositifs territoriaux : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, Rectorat / Délégation académique à l'action culturelle, Direction régionale des affaires culturelles, Conseil départemental, et autres collectivités ou partenaires.
- Structuration des financements nationaux.
- Organisation d'un comité de pilotage avec les partenaires nationaux.
- Mise en place de partenariats culturels.

### Mise en place et suivi de l'action

- Élaboration du déroulé, des modalités et du calendrier du dispositif.
- Communication des informations sur la mise en place du projet (objectifs, déroulé, calendrier, festival local, national) aux acteurs et partenaires locaux et nationaux.
- Accompagnement des coordinateurs et partenaires.
- Élaboration de ressources pour aider à la mise en œuvre.

- Mise en place de temps de formation pour les enseignants, en collaboration avec l'Éducation nationale.
- Transmission aux coordinateurs locaux de la procédure pour l'étude de mesure d'impact.
- Suivi des besoins liés au projet.
- Organisation de temps de bilan (mi-parcours et fin d'année scolaire) avec les partenaires.
- Sélection du parrain national ou de la marraine nationale, ainsi que du film commun projeté à toutes les classes dans des cinémas locaux.
- Réalisation d'un bilan national.
- Organisation d'une restitution nationale à Paris.
- Communication et valorisation nationale du projet.

## LE COORDINATEUR LOCAL

### Gestion des aspects administratifs

- Réception des candidatures des établissements scolaires en collaboration avec les partenaires locaux (suivant les dispositifs territoriaux).
- Convention de partenariat avec le collège.
- Contractualisation avec l'intervenant artistique.
- Transmission et récupération des documents de droit à l'image auprès des collègues.
- Convention de partenariat avec la coordination nationale, qui précise notamment le montant du co-financement.

### Les inscriptions

La communication auprès des établissements scolaires se fait généralement via l'Éducation nationale. Les modalités d'inscription peuvent varier suivant les dispositifs déjà en place dans les territoires (dispositifs des Conseils départementaux, DRAC ou DAAC notamment).

La validation des inscriptions se fait par les partenaires locaux.

Le coordinateur local transmet à la coordination nationale la liste des inscriptions retenues et précise le montant des financements locaux pouvant être mobilisés.

### Financements et partenariats locaux

- Collaboration avec l'Éducation nationale dans la mise en œuvre du dispositif.
- Mobilisation des partenaires institutionnels locaux en s'inscrivant dans les orientations et dispositifs territoriaux : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, Rectorat / Délégation académique à l'action culturelle, Direction régionale des affaires culturelles, Conseil départemental, et autres collectivités ou partenaires.
- Structuration des financements locaux.
- Collaboration avec les partenaires locaux pour la sélection des établissements scolaires et la mise en œuvre du projet.
- Proposition d'une offre collective Pass culture aux établissements scolaires participants afin de récupérer un financement pour contribuer au coût des interventions artistiques et/ou des sorties culturelles (séance de cinéma mi-parcours tout particulièrement).

### Mise en place et suivi de l'action

- Suivi du déroulé, des modalités et du calendrier du dispositif transmis par le coordinateur national.
- Communication des informations sur la mise en place du projet (objectifs, déroulé, calendrier, festival local, national) aux acteurs et partenaires.
- Sélection de l'intervenant artistique en collaboration avec les enseignants.
- Accompagnement des intervenants artistiques et sensibilisation au cadre Éducation Nationale et aux spécificités de la SEGPA.
- Intermédiaire entre les intervenants artistiques, chacun des établissements scolaires concernés et les enseignants.
- Mise en place d'un temps de formation pour les enseignants, en collaboration avec l'Éducation nationale.
- Transmission aux établissements scolaires du questionnaire pour l'étude de mesure d'impact.
- Suivi du matériel pédagogique et des besoins liés au projet.
- Favoriser la mise en place d'un parcours culturel pour les élèves en s'appuyant sur l'existant et les spécificités culturelles locales.
- Récolte des éléments de bilan (mi-parcours et fin d'année scolaire) avec les intervenants artistiques.
- Réalisation d'un bilan avec les retours des enseignants et intervenants.
- Organisation a minima d'un temps de projection dans un cinéma avec film du parrain ou de la marraine nationale.
- Organisation d'une restitution locale hors collège, dans un cinéma ou lieu culturel de proximité.
- Communication et valorisation locale du projet.

## L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

### LE CADRE

- Convention de partenariat avec le coordinateur local.
- Suivi du calendrier, des modalités et de l'accueil des interventions artistiques.
- Engagement de minimum deux enseignants pour porter le projet au sein du collège.
- Une contribution financière pour le fonctionnement du projet, via l'offre collective Pass culture.
- Suivi de l'évolution et des besoins liés au projet.
- Gestion des documents de droit à l'image, l'organisation des déplacements des élèves pour la sortie au cinéma pour un temps de projection.
- Communication et valorisation du projet au sein du collège, avec l'organisation d'au moins une projection du film réalisé « grand public » avec d'autres élèves et les familles au sein de l'établissement ou dans un cinéma de proximité.

### LES ENSEIGNANTS

- Inscription de l'action dans le projet de classe et dans le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) de l'élève.
- Communication sur l'action au sein de l'établissement.
- Information sur le dispositif auprès des familles dès le début de l'année.
- Participation aux temps de formation mis en place.
- Mise en place d'un planning d'intervention en collaboration avec l'intervenant artistique.
- Organisation du travail préparatoire aux séances avec l'intervenant artistique.
- Continuité du travail sur l'action en classe en dehors des interventions artistiques.
- Recenser sa participation à *Toute la lumière sur les SEGPA* sur ADAGE, application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, afin d'inscrire de manière pérenne cette action dans le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

## L'ACCOMPAGNEMENT

### LES RELAIS ÉDUCATION NATIONALE

→ *L'inspecteur ASH, les conseillers pédagogiques ASH, les chargés de mission cinéma du rectorat.*

- Accompagnement des enseignants lors des interventions artistiques mais également sur des temps de classe pour favoriser le lien avec les apprentissages fondamentaux.
- Visites des conseillers pédagogiques sur les temps d'intervention artistique ou temps de classe.
- Accompagnement des équipes pour la mise en valeur du projet dans l'établissement et autour de l'établissement.
- Conception de la formation sur le volet didactique et pédagogique.

## LES RESSOURCES EN LIGNE

Site [www.toutelalumieresurlessegpa.com](http://www.toutelalumieresurlessegpa.com)

- Vidéos de présentation du projet
  - [La face cachée des SEGPA](#), documentaire réalisé par Jean-Michel Pérez en 2014, avec des témoignages d'élèves, enseignants et intervenants.
  - [Collégiens en SEGPA](#), vidéo de présentation réalisée par Axelle Schatz en 2019.
  
- Des exemples de courts métrages à visionner
  - [Ça m'a gavé !](#), par les élèves du collège Mont-Sauvy (Orgon) accompagnés de l'intervenant artistique Steeve Calvo, 2022.
  - [Je suis un monstre... et alors ?](#), par les élèves du collège Sylvain Menu (Marseille 9e), avec l'intervenante Pauliina Salminen, 2019.
  - [Un corps qui change un cœur qui bat](#) par les élèves du collège Edouard Manet (Marseille 14<sup>e</sup>), 2018.
  
- Mode d'emploi audio
 

→ *Des micro témoignages pour répondre aux questions liées à la mise en place du projet.*  
Réponses et témoignages d'enseignants, intervenants, conseillers pédagogiques ou coordinateurs sur différents points :

  - Démarrer le projet
  - Le projet tout au long de l'année
  - Les interventions artistiques
  - Les élèves
  - Le projet pédagogique
  - La finalisation du court métrage

## LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Il est essentiel d'avoir un moment de formation pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre du projet, si possible en début d'année scolaire.

Dans les Bouches-du-Rhône, la formation des enseignants s'est toujours organisée en collaboration avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Le partenaire culturel, l'IEN ASH, les conseillers pédagogiques ASH et les référents DAAC s'associent pour élaborer le contenu. Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat avec l'Éducation nationale afin d'obtenir le financement des intervenants et s'assurer de la convocation des enseignants, dans le cadre de la formation continue des personnels enseignants.

- Accompagnement spécifique suivant les territoires.
- Des formations dans le cadre du Plan de formation continue peuvent être mises en place par l'Éducation nationale, en collaboration avec le partenaire culturel.
- Dates : au début de l'année scolaire, entre septembre et octobre.
- À fixer à la fin de l'année scolaire précédente pour prévoir la gestion administrative au sein de l'Éducation nationale :
  - Convention avec le partenaire culturel en tant que prestataire (pour obtenir un budget permettant de financer les interventions) ;
  - Générer les convocations pour les enseignants (attention, le remplacement n'est pas forcément possible).



## LA COMMUNICATION

### LE SITE INTERNET

→ [www.toutelalumieresurlessegpa.com](http://www.toutelalumieresurlessegpa.com)

- Présente le dispositif, le coordinateur national, les coordinateurs locaux, les partenaires.
- Donne accès aux productions réalisées dans le cadre du projet.
- Propose des ressources d'accompagnement, des témoignages, ...

### LES PARTENAIRES NATIONAUX ET LOCAUX

→ *Mentionner les partenaires nationaux et locaux.*

- **Partenaires nationaux** : intégrer les logos des partenaires sur chaque support de communication

Coordination nationale : Cinéma l'Alhambra, Pôle régional d'éducation aux images région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée, du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de la Fondation TotalÉnergies.

- **Partenaires locaux**

Coordination régionale : NOM STRUCTURE

Avec le soutien de NOMS (DRAC, Conseil départemental, DSDEN, Rectorat...)

- **Partenaires de l'étude de mesure d'impact**

Cinéma l'Alhambra, en partenariat avec l'Observatoire des publics et des pratiques de la culture – Sciences & société – Mesopolhis (UMR 7064), Aix Marseille Université, CNRS

## CONTACT

### COORDINATION NATIONALE

Alhambra Cinémarseille - Pôle régional d'éducation aux images  
2 rue du cinéma, 13016 Marseille

Cécile Durieux, coordinatrice  
[coordination@toutelalumieresurlessegpa.com](mailto:coordination@toutelalumieresurlessegpa.com)  
06 87 55 44 84